

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 03 Juin 2025

Délibération n°2025/11

Date de convocation : 27 Mai 2025

Date d'affichage : 27 Mai 2025

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de délégués présents : 6

L'an deux mil vingt-cinq le trois juin à 18 heures 30, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du centre nautique Lyon Saint Fons Vénissieux régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Nacer KHAMLA, président.

Présents : M. BARBA, M. BERZANE, Mme BOURGEAT, M. KHAMLA, M. MEBARKI, M. YAZAR

Excusés : M. BLACHE, M GAUTIN, Mme GOUST, Mme NUBLAT-FAURE, M. ODIARD

Absents : M. BUSTOS, M. DEBAT, M. MATEO, et M. SAADAOUI

Secrétaire de séance : Monsieur BARBA

Carte City Pass – Modalités de mise en œuvre saison 2025-2026.

Depuis 3 ans, le CNI est partenaire de la ville de Saint-Fons pour l'opération City Pass.

Au vu du succès rencontré par le dispositif, la Ville de Saint-Fons souhaite le reconduire du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 selon les modalités détaillées dans le projet de convention ci-joint.

Dispositif pour les 3-17 ans visant à accompagner les enfants et jeunes dans une démarche sportive :

Deux offres sont proposées pour tout porteur de la carte :

- La fourniture de 10 contremarques entrées piscine du CNI (les contremarques utilisées feront l'objet d'une facturation de la part du CNI suivant le tarif 10 entrées enfants)
- Une réduction de 40 € directement réalisées en caisse au CNI pour l'inscription aux activités d'apprentissages de la natation du CNI (Stages, bébés-nageurs, premières bulles). Le CNI enverra une facture à la ville de Saint-Fons pour chaque réduction accordée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- Approuve les modalités de mise en œuvre de la carte City Pass pour les activités concernant le CNI.
- Autorise le Président à signer la convention suivant le modèle joint en annexe et tout document afférent à ce dispositif.
- Dit que les produits seront facturés à la ville de Saint-Fons comme suit :
 - 28 € les 10 entrées enfants
 - 40 € pour les activités d'apprentissage de la natation
- De créer les produits suivants pour les porteurs de la carte City Pass

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président

Nacer KHAMLA

